



Extrait du Registre
des
Arrêtés du Maire

N° AR-V-2026-174

**Arrêté portant prolongation de l'arrêté n° AR-V-2026-116 du 18 mai 2026
relatif à une autorisation temporaire de stationnement – 5 rue Henri
Teillay**

Le Maire de la Commune de Seiches-sur-le-Loir,

Vu l'arrêté municipal n° AR-V-2026-116 autorisant l'occupation du domaine public au 5 rue Henri Teillay du 18 mai 2026 au 10 juillet 2026 ;

Vu la demande de prolongation présentée par Madame Virginie PROUTEAU ;

ARRÊTÉ

Article N°1

L'autorisation d'occupation du domaine public accordée par l'arrêté n° AR-V-2026-116 est prolongée pour une durée de deux mois.

En conséquence, l'autorisation est prolongée du 11 juillet 2026 au 10 septembre 2026 pour le maintien de l'échafaudage situé 5 rue Henri Teillay à Seiches-sur-le-Loir.

Article N°2

Les dispositions de l'arrêté n° AR-V-2026-116 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer pendant toute la durée de la présente prolongation.

Article N°3

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait en Mairie de Seiches-sur-le-Loir, le 21 juillet 2026.

Le Maire,
Francette GRIFFON,



Accusé de réception en préfecture
049-214903338-20260721-AR-V-2026-174-AR
Date de télétransmission : 22/07/2026
Date de réception préfecture : 22/07/2026

